



Chantal Georget (dir.)

## Choisir Paris : les grandes donations aux musées de la Ville de Paris

Publications de l'Institut national d'histoire de l'art

---

# Aux origines du musée Bourdelle : la donation de 1949

Amélie Simier

---

DOI : 10.4000/books.inha.6950

Éditeur : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2015

Date de mise en ligne : 5 décembre 2017

Collection : Voies de la recherche

EAN électronique : 9782917902639



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

SIMIER, Amélie. *Aux origines du musée Bourdelle : la donation de 1949* In : *Choisir Paris : les grandes donations aux musées de la Ville de Paris* [en ligne]. Paris : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, 2015 (généré le 27 juillet 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/inha/6950>>. ISBN : 9782917902639. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.inha.6950>.

---

Ce document a été généré automatiquement le 27 juillet 2023.

---

# Aux origines du musée Bourdelle : la donation de 1949

Amélie Simier

---

- 1 En 1949, en acceptant les donations immobilières et mobilières faites par la veuve et la fille du sculpteur Antoine Bourdelle, la Ville de Paris prenait l'engagement d'entretenir les anciens ateliers du sculpteur à Montparnasse, et d'aménager un musée qui lui serait dédié. Le 4 juillet 1949 était inauguré un nouveau musée de la Ville de Paris : « Les Ateliers d'Antoine Bourdelle ». Cette date mérite d'être interrogée de plus près : loin d'être un *terminus ante quem*, elle marque en effet l'aboutissement d'un projet familial de longue haleine – la création d'un musée voué à l'œuvre de Bourdelle – autant qu'elle est la première des nombreuses étapes de l'aménagement de ce musée, qui s'achève par l'extension construite par Christian de Portzamparc, inaugurée en 1992. Cette communication s'inscrit dans le prolongement de l'article d'Antoinette Le Normand-Romain, « Bourdelle, nouvel apôtre des musées de sculpture<sup>1</sup> » paru en 1993, au lendemain de l'inauguration de l'extension du musée à laquelle elle a tant contribué. Elle a bénéficié des dépouillements effectués par Annie Barbera et le service de la documentation, de la bibliothèque et des archives du musée ; des travaux approfondis de Stéphanie Cantarutti sur le fonds photographique, et des recherches qu'elle a menées pour la récente publication de la biographie d'Antoine Bourdelle<sup>2</sup> ; de l'importante revue de presse conservée depuis l'arrivée du jeune Bourdelle à Paris en 1885, ainsi que de nombreux échanges avec la conservation et la documentation du musée.

## 1922-1949 : la gestation du musée Bourdelle

### L'atelier musée rêvé par l'artiste (1922-1929)

- 2 En 1922, Antoine Bourdelle (1861-1929) âgé de 61 ans, sculpteur au sommet de sa carrière, bénéficiant de nombreuses commandes monumentales auxquelles il va consacrer ses dernières années, et enseignant dévoué à des générations de jeunes

artistes de tous pays, est soucieux du devenir de ses œuvres. Il les conserve dans des ateliers vétustes mais pleins de charme, loués aux numéros 16 et 18 de l'impasse du Maine à Montparnasse, là où il s'est installé en arrivant à Paris depuis son Montauban natal. S'il a bénéficié d'achats ponctuels de l'État, il n'a alors reçu aucune commande monumentale de la France ou de la Ville de Paris, contrairement à nombre de sculpteurs de sa génération. Ses commanditaires privés ont assuré son succès, en France comme à l'étranger. Néanmoins c'est bien en France, à Paris, qu'il veut laisser une trace. Suivant l'exemple de son ami Rodin, dont les donations à l'État de son œuvre en 1916 permirent la création d'un musée à son nom, il se rapproche alors de la direction des beaux-arts de la Ville de Paris pour lui proposer le legs de ses œuvres, qui seraient abritées dans un « Atelier Musée » qu'il construirait lui-même, sur un terrain que lui fournirait l'administration. Devant l'échec des premières négociations, il sollicite alors le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Antoinette Le Normand-Romain a retracé<sup>3</sup> les péripéties de ces sollicitations, et esquissé le visage du musée que Bourdelle projetait, visage qui s'affine au fil de ses dessins entre 1928 et 1929. Bourdelle rêve d'un « Atelier Musée... dans lequel (il) donnerai(t) des cours gratuits aux artistes peu fortunés<sup>4</sup>. » Cette notion d'atelier musée, voué à l'éducation des jeunes artistes, s'inscrit dans le prolongement du rôle d'enseignant de Bourdelle : il envisage une disposition didactique de ses œuvres par grande période, une bibliothèque, des ateliers pour lui et ses élèves, des archives soigneusement rangées... Des discussions avec les frères Perret aboutissent peu avant la mort de l'artiste à un projet de bâtiment en béton plaqué de briques estimé à 3,5 millions en avril 1929<sup>5</sup>. À sa mort le 1<sup>er</sup> octobre 1929 d'une maladie de cœur, Bourdelle n'a pu faire aboutir son projet ; sa veuve Cléopâtre le reprendra avec une ténacité remarquable.

### La traversée du désert (1929-1949)

- 3 « La traversée du désert », c'est le terme très juste employé par le chercheur Claude Somek<sup>6</sup> pour désigner les vingt ans pendant lesquels Cléopâtre Sévastos-Bourdelle (1882-1972), la seconde épouse de l'artiste, lutte pour que les volontés du sculpteur soient mises en œuvre. Elle mène le combat en accord avec Pierre (1901-1966), le fils que Bourdelle eut de Stéphanie Van Parys sa première épouse, avec l'aide de Rhodia (1911-2002), la fille de Bourdelle et de Cléopâtre, et bientôt de Michel Dufet (1888-1985), ami de Bourdelle et époux de Rhodia depuis 1947, entourés d'un réseau d'amis influents. Dès le 20 octobre 1929, Cléopâtre et Pierre Bourdelle renouvellent les propositions de l'artiste à l'État. Le 17 décembre 1930, Cléopâtre Bourdelle devient propriétaire du terrain et des ateliers du 16, impasse du Maine<sup>7</sup>. Sollicitant tantôt l'État, tantôt la Ville de Paris qui possède le 18, impasse du Maine, elle propose dès lors de donner le terrain du 16, les ateliers (qui tombent en ruine) et un ensemble d'œuvres destinées à créer le musée voulu par son époux.
- 4 Elle mène parallèlement d'habiles campagnes de presse largement illustrées de photographies des ateliers, afin de susciter le désir du musée. Ainsi, « Bourdelle aura son musée » titre, parmi d'autres organes de presse, *Le Figaro* du 6 novembre 1931. Parallèlement, la famille Bourdelle met en œuvre une série d'expositions hommages, qui sont peut-être autant d'occasions de tester des rapprochements d'œuvres pour un futur musée. Du 4 février au 6 avril 1931 se tient une exposition rétrospective de Bourdelle à l'Orangerie des Tuileries (musée et jardins). On y présente plus de trois cents œuvres : sculptures provenant des ateliers et de collections particulières,

peintures, dessins et aquarelles. Le catalogue est préfacé par André Suarès, un proche des Bourdelle. En 1933, la Ville de Paris accueille à son tour une exposition Bourdelle au Petit Palais. Celle-ci a été conçue par Cléopâtre Bourdelle et Camille Gronkowski, conservateur du musée parisien, comme un complément plus « intime » à la version monumentale de l'Orangerie. Elle se déploie dans la rotonde nord autour de la colossale *Vierge à l'enfant* sortie du jardin des ateliers, et des cinq œuvres de Bourdelle que conserve le musée ; aucune n'a été acquise par la Ville : quatre sont des dons de Jacques Zoubaloff, la dernière, un monumental *Centaure mourant* fondu par Rudier en 1932, sera achetée en 1935 par la Ville de Paris grâce à la générosité d'un riche mécène américain, Augustus Gurnee, et de son exécuteur testamentaire, Gustave Dutschke. La même année 1933 voit l'impasse du Maine rebaptisée rue Antoine-Bourdelle : une plaque commémorant le sculpteur est apposée en juillet sur la façade de la maison du 16. Enfin la traditionnelle « visite aux ateliers » que, du vivant de l'artiste, son épouse menait bien souvent elle-même le dimanche, est prolongée ; une plaquette intitulée « Visite aux ateliers de Bourdelle, 18 rue Antoine-Bourdelle » publiée en 1938 et recensant deux cent quatre-vingt-seize œuvres est un témoin majeur de la transformation progressive des ateliers – lieux de travail et de vie – en musée, lieu d'exposition et d'immersion dans l'œuvre de l'artiste. Les ateliers fonctionnent pourtant toujours sous la ferme direction de Cléopâtre, soit pour achever les commandes monumentales passées du vivant de l'artiste, soit, de plus en plus, pour mouler les œuvres de Bourdelle qui partent chez les fondeurs et participent de la diffusion de l'œuvre sculpté par l'édition.

- 5 La revue de presse des années 1930-1949 témoigne d'un concert de soutiens au projet de musée Bourdelle. De très rares voix discordantes s'élèvent ; citons la plus virulente, soigneusement classée par Cléopâtre : « Quand il existe un musée du Luxembourg pour recevoir les œuvres des artistes vivants et un musée du Louvre destiné à recueillir, pour les siècles, les chefs-d'œuvre définitivement classés comme tels, est-il bien nécessaire de fonder, à la gloire de praticiens en vogue au moment de leur mort, des musées particuliers ? Passe encore quand il s'agit d'un Gustave Moreau qui, non content de léguer à l'État ses collections, ajoute à celles-ci un hôtel pour les installer et une somme de cent mille francs pour créer un prix réservé à un concours d'art. Passe encore pour Henner, pour Rodin, opulents donateurs, encore que leurs musées rétrospectifs, le premier surtout, soient remarquablement déserts. Mais il convient pour le moins de réfléchir, quand la proposition d'installer un musée Bourdelle dans l'impasse du Maine s'accompagne d'un devis de huit millions afférent à la seule construction des locaux nécessaires. Il faudra ensuite aménager, entretenir, conserver, garder, administrer. Le devis initial fera des petits. Et le musée Bourdelle, finalement, sera une lourde charge pour l'État<sup>8</sup>. »
- 6 Cette question du coût d'entretien d'un musée est particulièrement sensible dans ces années de crise financière. Mais d'autres éléments jouent en la défaveur du projet de donation : ainsi, le souhait de la veuve de l'artiste de conserver un droit de regard dans la gestion du musée<sup>9</sup>, et la qualité même des œuvres proposées en donation, « l'ensemble des sculptures ne (comportant) que des plâtres [...], seuls, par conséquent, les dessins et manuscrits (constituant) une collection précieuse<sup>10</sup>. » Les terres et des plâtres, qui sont au plus près de la main de l'artiste, seront encore longtemps tenus pour valeurs négligeables dans les musées face aux matériaux « nobles », le bronze et le marbre, dont bien souvent pourtant les sculpteurs confiaient la pratique à d'autres.

## La donation de 1949 : le projet abouti

- 7 La guerre survient alors qu'aucune solution n'est advenue pour sauver les ateliers et les œuvres qui s'y trouvent. Par bonheur, les bombardements les épargnent. À peine la guerre terminée, Cléopâtre désormais âgée de 63 ans reprend sa tâche mémorielle, assistée désormais de Rhodia sa fille, et de Michel Dufet qui deviendra en 1947 son gendre. C'est une urgence : les bâtiments ont continué à se dégrader, et des projets d'aménagements du quartier prévoient la démolition d'une partie des ateliers.

### Les donations de 1949

- 8 Les archives du musée conservent le tapuscrit d'un nouveau projet, daté du 2 novembre 1945<sup>11</sup>. Les principes en sont les suivants : une donation des lieux et d'une partie des œuvres qui s'y trouvent est envisagée, sous réserve de conserver les ateliers, lieux qui gardent le souvenir de l'artiste ; de construire un grand hall adapté aux œuvres monumentales (les plâtres originaux sont stockés de façon précaire et en morceaux) ; la veuve de l'artiste et sa fille conservent la maîtrise totale de l'aménagement du musée, du discours porté sur les œuvres, ainsi que les recettes liées aux œuvres (éditions et reproductions). Cléopâtre Bourdelle envoie un an plus tard au président du conseil municipal de Paris, l'architecte Henri Vergnolle, une lettre datée du 28 août 1946 dont les mêmes archives gardent le brouillon : « Mon Mari, le sculpteur Antoine BOURDELLE, a laissé une œuvre considérable qu'il me serait douloureux de voir un jour dispersée. J'ai pensé que la Ville de Paris consentirait à accepter de réunir dans un musée auquel elle donnerait le nom d'"Antoine BOURDELLE" l'important ensemble de huit cent soixante-quinze sculptures, mille cinq cents dessins que j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir accepter au nom de la Ville de Paris. / J'offrirai en même temps que la collection le terrain sur lequel se trouvent les ateliers où mon mari a travaillé à la condition qu'il serve à la construction du musée... »
- 9 Les rapports avec l'administration parisienne sont alors beaucoup plus cordiaux. Yvon Bizardel, le directeur des beaux-arts, joue l'intermédiaire entre les Bourdelle et la Ville de Paris, le conseil municipal étant soucieux que l'opération ne soit pas trop coûteuse – la France se relève à peine de la fin de la guerre. Porté par de bonnes volontés manifestes qui permettent les réparations urgentes nécessaires, le projet de donation après allers et retours est accepté par le conseil municipal au terme de la délibération du 29 décembre 1947 (voir annexes ci-dessous). Près de deux ans sont nécessaires pour que les ateliers soient rénovés, des hangars provisoirement aménagés, une galerie créée, transformant les ateliers en l'embryon du musée que nous connaissons aujourd'hui. Les donations (une donation immobilière, par la veuve de l'artiste, et une donation mobilière, par la veuve et la fille de l'artiste) porteront symboliquement la date du 4 juillet 1949, date à laquelle « Les Ateliers d'Antoine Bourdelle », comme les délibérations municipales nomment le musée, sera inauguré.
- 10 La donation immobilière du 4 juillet 1949<sup>12</sup> des anciens ateliers du 16, rue Antoine-Bourdelle, implantés autour d'un jardin et d'une cour sur mille cinq cents mètres carrés de terrain environ, fait l'objet de conditions particulières qu'il est intéressant de regarder de plus près tant elles conditionnent le développement postérieur du musée. Tout d'abord, la Ville de Paris doit s'engager à « la réfection et l'aménagement des ateliers » : une partie des ateliers est en effet consolidée, « afin que les ateliers

d'Antoine Bourdelle soient conservés dans leur caractère actuel » ; d'autres ateliers dans « le bâtiment du fond » (les salles aujourd'hui dédiées au parcours chronologique, appelées depuis plusieurs années salles Beethoven) sont temporairement aménagés en salles de musée, en attendant leur « remplacement par un bâtiment plus moderne » ; enfin l'édification d'« un grand hall destiné à contenir les œuvres monumentales faisant l'objet de la donation » doit voir le jour. Le tout est nommé « Le Musée dit "Ateliers d'Antoine Bourdelle" » – c'est là souligner la présence forte des ateliers, qui forment aujourd'hui encore le cœur du dispositif mémoriel voulu par les donatrices. Ces dernières enfin seront successivement le « seul conservateur du musée ».

- 11 La donation mobilière du 4 juillet 1949 comprend les meubles meublants d'une part, généreusement évalués à 1 million de francs, les œuvres d'Antoine Bourdelle d'autre part, évaluées à 5 millions de francs. Parmi celles-ci, les sculptures sont essentiellement des plâtres (sept cent cinquante-cinq), quelques terres cuites, mais aussi des moules, une cinquantaine de bronzes seulement, et un marbre inachevé. C'est dire que la donation là aussi porte la marque de l'atelier : ce sont essentiellement des œuvres qui furent produites dans les ateliers de l'impasse du Maine, dans des matériaux de travail ; les marbres ont été taillés du vivant de Bourdelle mais destinés à la vente, les bronzes coulés dans des fonderies de son vivant et après sa mort ont vocation à être vendus pour diffuser l'œuvre de Bourdelle au-delà des murs de l'atelier. Lorsque sera publié le petit guide de visite du musée en 1949, il portera à son actif plus de bronzes que la donation n'en compte : le musée, public, servira aussi aux Bourdelle de lieu privé d'exposition et de vente. Les mille cinq cents dessins (contre les quatre mille prévus dans le tapuscrit de 1945), les pastels et cartons de fresque, reflètent tous l'ambition de la donation initiale de l'artiste : de laisser à la postérité – ses élèves, ses admirateurs – toutes les traces de son activité polymorphe.
- 12 Les conditions posées sont à nouveau exemplaires de la détermination des donatrices : « L'installation et la disposition des œuvres d'Antoine Bourdelle, dans le musée qui aura été édifié par la Ville de Paris [...], seront dirigées ou devront être approuvées par les donatrices. Dans le musée dit "Ateliers Antoine Bourdelle" ne prendront place que les œuvres présentement données [...]. Les donatrices se réservent expressément l'exercice et le bénéfice de tous les droits d'auteur, la donation ne portant que sur une seule épreuve de chaque œuvre ; les donatrices se réservent donc en conséquence le droit de faire à leur profit et sans aucun contrôle de la Ville de Paris : a) Toutes épreuves des œuvres données (sculptures en quelque manière que ce soit et en quelque taille que ce soit) les œuvres pouvant être agrandies ou réduites si les donatrices le jugent bon pour compléter l'œuvre d'Antoine Bourdelle. b) En vue de la publication d'ouvrages, toutes reproductions photographiques ou autres, de sculptures, peintures, aquarelles, pastels, dessins et manuscrits présentement donnés, exception faite des catalogues et cartes postales dont il sera ci-après parlé. La Ville de Paris disposera à son profit des recettes provenant des entrées au musée, et des ventes des catalogues et cartes postales éditées par elle. »
- 13 Comme on le voit, les donations contraignent la Ville de Paris à investir lourdement pour la rénovation des lieux et l'installation des œuvres, sans qu'elle puisse en tirer un bénéfice financier immédiat.
- 14 En revanche, « après le décès des donatrices les droits que celles-ci se sont réservés passeront de plein droit à la Ville de Paris, sous les réserves suivantes ; 1) En aucun cas les éditions de chaque œuvre sculpturale ne devront dépasser le nombre de dix ; ces

éditions devront être conformes à celles qui ont été faites par les donatrices notamment pour leur dimension et devront être faites en bronze ou terre cuite à l'exclusion de toute autre matière sur nouveaux moulages en plâtre et non sur les plâtres originaux. 2) Le produit de la vente de ces éditions sera affecté à l'entretien du musée après avoir prélevé vingt-cinq pour cent du montant desdites ventes au profit des héritiers directs et naturels des donatrices en ligne descendante, et ce pendant un délai qui ne pourra excéder cinquante ans du jour de la présente donation... »

- 15 La première réserve est très caractéristique de la réflexion avisée de Cléopâtre Bourdelle qui, bien avant l'établissement d'une législation sur la limitation de l'édition d'œuvres originales en bronze, limite l'édition des sculptures de Bourdelle au nombre de dix, et les matériaux d'édition au bronze et à la terre cuite.
- 16 Le projet d'aménagement est pris en charge dès 1946 par Henri Gautruche, ancien Prix de Rome, architecte de la Ville de Paris ; il rédige une notice détaillée le 25 septembre 1948 dans laquelle il témoigne de ce qu'on appellerait aujourd'hui « l'expression des besoins » de Cléopâtre Bourdelle<sup>13</sup>. En 1949, il en reprend les grandes lignes dans un intéressant article illustré de plans et d'élévations<sup>14</sup>. Les grandes lignes de ce projet architectural répondent aux conditions posées par la donatrice : il s'agit de conserver le souvenir de la vie de l'artiste c'est-à-dire la maison familiale, le premier atelier (dit atelier de peinture), l'atelier principal, le petit jardin intérieur, « les arbres que Bourdelle y planta et où Mme Bourdelle désire placer son tombeau, marqué par l'une de ses œuvres préférées, le *Centaure* » ; de présenter l'œuvre complet, à la fois dans les bâtiments anciens et dans les jardins, à la fois dans un bâtiment moderne (un grand hall entouré de salles et de galeries) adapté aux formats et thèmes de l'œuvre ; enfin, dans un projet tout à fait audacieux pour son temps, de doter le musée d'outils adaptés : salle des catalogues et photographies, appartement du conservateur, salles d'expositions et de conférence, salles de dépôts d'œuvres, de moules et de moulages, atelier de moulage. D'autre part, Gautruche répond à la demande de la Ville de Paris qui estime à 225 millions de francs les travaux demandés : il prévoit donc une édification en plusieurs phases, que l'on pourra traiter peu à peu en fonction des crédits disponibles. Dans un article publié en 1958, Michel Dufet en résume *a posteriori* les étapes de façon éclairante : « Ainsi conçu, le musée devait être réalisé en trois tranches de travaux : l'une comportait l'organisation des ateliers existants pour en faire un musée, en conservant bien entendu tout ce qui pouvait indiquer les étapes de la vie de Bourdelle, les agencements qu'il y avait fait, les meubles qu'il y avait placés et en respectant l'exquise poésie des pans de bois vétustes et des jardins ; une autre déterminée par les constructions neuves sur le terrain mitoyen, grande salle réservée aux œuvres monumentales, salles attenantes pour les études et caves pour les moules ; la troisième enfin située dans le triangle formé par le passage en biais de l'avenue de Saxe à une extrémité du terrain et ce terrain lui-même, centre Montparnassien d'études artistiques avec bâtiment monumental de deux étages pour l'exposition par roulement des dessins de Bourdelle et des œuvres d'artistes vivants, salle de conférence, etc.<sup>15</sup> »

## L'inauguration du musée et l'aspect des salles en 1949

- 17 Un carton d'invitation conservé dans les archives du musée convie à l'inauguration des « Expositions Bourdelle », le 4 juillet 1949 : celle des ateliers, et celle, organisée parallèlement, d'une soixantaine de bronzes de petites dimensions sous le péristyle du Petit Palais par Anny Marvaud<sup>16</sup>. Une photographie de l'inauguration montre la rue

Antoine-Bourdelle investie par les festivités, que la presse couvre très largement. Un guide de visite est publié à cette occasion ; intitulé *Ville de Paris / Ateliers Antoine Bourdelle*, il est préfacé par Yvon Bizardel, et comporte deux cent cinq numéros, certains numéros regroupant un ensemble d'œuvres ; parmi celles-ci, nous l'avons déjà dit, des œuvres n'appartenant pas à la donation. De la revue de presse constituée alors par Cléopâtre Bourdelle, nous avons extrait un ensemble de photographies, en particulier une campagne effectuée par Marc Vaux, le photographe attitré des ateliers d'artistes illustrant un article de Raymond Lécuyer paru dans *L'Illustration* du 23 juillet 1949. Ces images, rapprochées des notices du guide de visite, et de la description qu'en fit Michel Dufet dans son article de 1958, permettent de retrouver l'aspect du musée initial, salle par salle, tant dans sa partie muséographiée que dans les ateliers comme figés par le temps. Les anciens ateliers en enfilade au fond de la propriété sont aménagés en un parcours muséographique. On y découvre donc successivement les aménagements de la salle de Beethoven (l'actuel couloir vitré, édifié en 1949 et dédié à nouveau aux Beethoven), de la salle de l'Héraclès (notre salle Beethoven 1), de la salle de la France (Beethoven 2), de la salle de la Vierge (Beethoven 3) – grâce à une merveilleuse photographie anonyme montrant Michel Dufet en train d'installer les collections<sup>17</sup> –, de la salle Alvéar (Beethoven 4). Le parcours est thématique-chronologique, comme l'explique *a posteriori* Dufet, et s'articule autour des figures monumentales – essentiellement des plâtres : « Puis [...] ouvrant de larges baies pour faire communiquer entre eux les cinq ateliers bordant au nord la propriété, il constitua une longue galerie où purent être exposées les pièces les plus importantes de l'œuvre, ou, plutôt, comme la hauteur était insuffisante, les morceaux les plus significatifs des grands ouvrages monumentaux. Là on put retracer chronologiquement [...] ouvrant cette montée opiniâtre vers la gloire que fut la vie du maître, depuis le premier *Monument aux Combattants* de 1870 [...] ouvrant jusqu'au *Monument à Mickiewicz* inauguré place de l'Alma en 1929<sup>18</sup>... »

- 18 Parmi ces salles, celle d'Alvéar illustre de façon exemplaire l'installation didactique voulue par Michel Dufet pour montrer comment Antoine Bourdelle élaborait une œuvre : de l'esquisse à l'étude, des agrandissements au modèle original à la grandeur définitive. Le parcours menait ensuite dans « la salle des Bustes », dont nous n'avons pas retrouvé de photographie précisément datée. Des clichés non datés montrent qu'il s'agit sans conteste de l'atelier jouxtant l'atelier de sculpture d'Antoine Bourdelle, et il a été traité comme une autre salle du parcours didactique, consacrée cette fois à la question du buste. En revanche, Marc Vaux a photographié l'ancien atelier de sculpture de Bourdelle, qui semble (mais ceci mériterait une longue interrogation) quasi-sanctuarisé depuis la mort de l'artiste, « afin que les ateliers d'Antoine Bourdelle soient conservés dans leur caractère actuel » comme le demandait la donation, ainsi que les deux jardins. Le guide de visite ne mentionne pas l'atelier de peinture, photographié lui aussi par Marc Vaux pour le même article de *L'Illustration* et régulièrement décrit dans la revue de presse, pas plus que l'atelier du père de Bourdelle (l'ancienne échoppe) ou la première salle du musée (dite salle Polychrome) dans laquelle le visiteur était accueilli par le masque autoportrait de Bourdelle et des bustes polychromes.

## Les aménagements successifs (1951-1992) : le projet accompli

19 Les aménagements postérieurs menés par Henri Gautruche témoignent de la mise en œuvre des engagements de la Ville de Paris lors des donations de 1949. Des comptes rendus de visites semestrielles d'architecture permettent de suivre pas à pas l'avancée des travaux, bien souvent d'urgence (consolidations, électrification, chauffage...). Et chaque étape de construction est l'occasion d'une inauguration et d'une campagne de presse. Le 30 octobre 1951 voit l'inauguration de la nouvelle galerie qui borde le premier jardin : « une galerie faite d'arcades ouvertes, en briques de Montauban (sic) et conduisant à l'entrée future de la grande salle prévue sur le terrain voisin, fut construite au fond du jardin<sup>19</sup>. » Une photographie illustrant un article suédois en témoigne<sup>20</sup>. La galerie est construite sur d'importants sous-sols permettant d'aménager une réserve pour les moules servant à la bonne exécution des modèles de fonderie. En 1953, quatre nouvelles salles sont ouvertes au public : la boutique du père de Bourdelle (située au rez-de-chaussée du pavillon sur rue, elle n'a pas été conservée dans sa disposition d'origine) ; l'atelier de peinture<sup>21</sup>, qui comportait autour du David de Reims les autoportraits de Bourdelle et les portraits peints des ami(e)s de sa jeunesse, que nous réaccrochons en 2014 ; et deux ateliers anciens aménagés en salles d'exposition temporaire situés au-dessus de l'atelier de sculpture. En 1954, on inaugure une galerie de sculpture, dédiée aux bustes en bronze déployés autour de la stèle d'Onésime Reclus<sup>22</sup> à l'étage de la galerie à arcades. Elle conduit aux deux salles d'exposition temporaire qui présentent alors les dessins préparatoires aux fresques du théâtre des Champs-Élysées, et un ensemble de dessins représentant Isadora Duncan. Si nous n'en conservons pas de photographies, il nous reste quelques descriptions dans un projet de communiqué de presse sans doute de la main de M. Dufet. De la galerie, on voit alors les premières excavations pour le futur grand hall construit à l'emplacement de hangars de la Ville de Paris. En dépit des travaux, l'activité du musée ne cesse pas dans les années 1950. La famille Bourdelle accompagne l'ouverture en 1954 d'une salle dédiée à Bourdelle au sein du musée Ingres de son Montauban natal ; les expositions se succèdent, au musée, en France et à l'étranger, dans des musées et des galeries ; une première acquisition majeure d'œuvres de Bourdelle est faite par la Ville de Paris auprès des enfants de Stéphanie Van Parys, la première épouse de l'artiste, pour le compte du musée<sup>23</sup>. Henri Gautruche, toujours aux commandes du projet architectural d'extension, donne une véritable cohérence à cette succession d'aménagements faits avec des moyens souvent modestes dont le musée actuel porte trace. Le couronnement de cette série de travaux, et sans conteste l'œuvre majeure de Gautruche au musée Bourdelle, c'est le grand hall, dit à l'époque « salle des Monuments », inauguré à la date anniversaire du 30 octobre 1961, et qui fait l'objet d'un nouvel article de Gautruche<sup>24</sup>. Destiné à abriter les modèles originaux en plâtre des œuvres monumentales de l'artiste – un ensemble exceptionnellement préservé – il a été projeté comme le voulait Cléopâtre sur le modèle du hall du Palais des beaux-arts de Bruxelles, là où s'était tenue du vivant de Bourdelle une exposition rétrospective majeure dédiée à l'artiste<sup>25</sup>. Cent ans après la naissance d'Antoine Bourdelle, douze ans après la donation faite à la Ville, le grand hall est inauguré le 27 octobre 1961 par Gaëtan Picon, le directeur général des arts et lettres, en présence de la veuve de l'artiste désormais très âgée. Ce centenaire et

cette inauguration donnent lieu à de nombreuses publications<sup>26</sup>, dont *La Salle des Monuments au musée Bourdelle*, Paris, 1861-1961, qui lui est dédiée.

- 20 Si le programme de transformation des ateliers d'Antoine Bourdelle en musée Antoine Bourdelle, tel qu'il avait été projeté par les donations de 1949, n'était pas entièrement exécuté en 1961, Cléopâtre Bourdelle pouvait néanmoins considérer qu'elle avait, avec l'aide de son gendre et de sa fille, bien lutté pour mettre en œuvre le vœu de son époux. Elle s'éteint en 1972 âgée de 89 ans ; son décès sera suivi de celui de Michel Dufet, autre acteur majeur de la transformation des ateliers en musée, en 1985. C'est donc Rhodia Dufet-Bourdelle qui, elle-même âgée, mènera jusqu'à son terme l'exécution de la donation de 1949 : l'inauguration le 27 octobre 1992 de l'extension du musée bâtie par Christian de Portzamparc est en fin de compte l'aboutissement du projet qui devait doter le musée d'un ensemble d'espaces pratiques et plus modernes, accueillant une salle d'exposition, un lieu pour les conférences, une bibliothèque...
- 21 La donation de 1949 est donc tout à la fois l'aboutissement du rêve d'Antoine Bourdelle, et le tout premier des moments forts de la création du musée qui porte son nom. Mais le musée n'est qu'un des instruments du grand projet de Bourdelle mis en œuvre par les siens ; il est l'un des outils – le principal, certes – utilisés par Cléopâtre Bourdelle, Michel Dufet et Rhodia Dufet-Bourdelle pour diffuser l'œuvre de Bourdelle. L'article de Michel Dufet le disait très clairement alors qu'il résumait en 1958 les premiers moments de l'installation du musée : les nouveaux aménagements n'étaient qu'un des nombreux aspects du travail entrepris pour faire rayonner l'œuvre de Bourdelle, auxquels il fallait ajouter la politique d'expositions temporaires, très nombreuses, au musée, en France et à l'étranger, et de prêts dans les expositions de sculptures contemporaines ; la création de l'association des Amis de Bourdelle et avec son appui, la parution d'ouvrages sur l'œuvre de l'artiste ; la parution d'écrits de Bourdelle<sup>27</sup> ; le tournage de films<sup>28</sup> et d'émissions télévisées<sup>29</sup> ; l'aide à la création d'une salle Bourdelle au musée Ingres en 1954... On peut y ajouter aussi l'édition et la vente de bronzes posthumes qui vont contribuer dans les mêmes années à continuer de faire connaître le sculpteur, de Tokyo à Los Angeles, d'Helsinki à Cape Town. Quatre-vingt-quatre ans après la mort de l'artiste, soixante-quatre ans après les donations de 1949, l'ambition des donatrices de 1949 de mieux faire connaître Bourdelle et son œuvre anime toujours le musée Bourdelle en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, et l'identité forte du musée Bourdelle, ancien atelier, peu à peu transformé en musée, rénové pas à pas, participe largement de cette ambition.

## Sources

### Archives du musée Bourdelle

Actes de donation du 4 juillet 1949 : donation immobilière / donation mobilière.

Inventaire des œuvres données en 1949.

Dossier « Liste des œuvres d'Antoine Bourdelle données à la Ville de Paris » (1931-1962).

Dossier « Appartement / travaux musée Bourdelle ».

Dossiers « L'exposition Bourdelle au Petit Palais 1933 et le futur musée », I et II.

Dossier « Plans du musée Perret/Gautruche ».

Revue de presse, 1929-1961.

## Bibliographie

- André SUARÈS (préf.), *Visite aux ateliers Bourdelle* : 18, rue Antoine-Bourdelle, s. l. s. n., juin-juillet 1938.
- Yvon BIZARDEL (préf.), *Ateliers Antoine Bourdelle*, Ville de Paris, 1949.
- Henri GAUTRUCHE, « Le Musée Antoine Bourdelle à Paris », *Architecture française*, 1949, n<sup>os</sup> 91-92, p. 81-86.
- Michel DUFET, « Le Musée Bourdelle », *Bulletin du musée Ingres*, n<sup>o</sup> 4, juillet 1958 ; repris dans *Les Actes du musée Bourdelle*, du 4 juillet 1949 à juillet 1958, Paris, Les Amis de Bourdelle, 1958, p. 7-14.
- Raymond COGNAT et Michel DUFET, Clovis Eyraud (avant-propos), *La Salle des Monuments au musée Bourdelle* : Paris, 30 octobre, 1861-1961, Paris, Presses artistiques, s. d.
- Michel DUFET, « Le Centenaire de Bourdelle », *Bulletin du musée Ingres*, n<sup>o</sup> 10, janvier 1962, p. 7-10.
- Henri GAUTRUCHE, « Le Musée Bourdelle », *La Construction moderne*, 1962, n<sup>o</sup> 2, p. 68-72.
- Antoinette LE NORMAND-ROMAIN, « Musée Bourdelle – agrandissement et rénovation du musée », *Revue du Louvre / actualité des musées*, Paris, 1992.
- Antoinette LE NORMAND-ROMAIN, « Bourdelle, nouvel apôtre des musées de sculpture », *Les musées 150 ans après, actes de colloque*, Montauban, 1-3 octobre 1993, *Bulletin spécial du musée Ingres*, p. 53-62.
- Claude SOMEK, *Histoire du musée Bourdelle, mémoire*, Claude Massu (dir.), université Paris I Panthéon Sorbonne, juin 2010.

## Document annexe

22 Mémoire du préfet au conseil municipal, le 20 novembre 1946, délibération du 28 novembre 1946, extrait.

23 **« Autorisation donnée à M. le Préfet de la Seine d'accepter une donation d'œuvres du sculpteur Antoine Bourdelle »**

« Pour éviter la dispersion des œuvres du maître Antoine Bourdelle, sa veuve propose de faire don à la Ville de Paris de 875 sculptures (bronzes, marbres, pierres, grès, terres cuites, plâtres originaux), 100 peintures et pastels, 1 500 dessins et aquarelles, réalisés par l'éminent artiste et actuellement réunis dans des ateliers construits sur un terrain de 1 500 mètres situé 14 (sic) rue Antoine-Bourdelle, appartenant à sa veuve et que celle-ci désire également offrir à la Ville de Paris pour être érigé en un musée Antoine Bourdelle. En raison des difficultés actuelles d'approvisionnement en matériaux, il ne peut être question d'envisager la construction immédiate du nouveau musée. Celle-ci ne pourra d'ailleurs avoir lieu qu'après une minutieuse étude par les Services d'Architecture et d'Urbanisme permettant d'utiliser au mieux le terrain assez limité qu'offre Mme Bourdelle et auquel pourra être également ajouté un terrain limitrophe appartenant à la Ville de Paris. Toutefois, les ateliers qui renferment l'œuvre d'Antoine Bourdelle étant dans un état de vétusté telle que les nombreux plâtres originaux qui y séjournent auraient été irrémédiablement perdus si votre Rapporteur général du Budget n'avait bien voulu autoriser l'acquisition à concurrence de 600.000 F de quelques-unes des œuvres du Maître. Cette mesure a permis de mettre momentanément la collection à l'abri. Je crois, Mesdames, Messieurs, inutile d'insister

sur l'importance de l'offre de Mme Bourdelle. L'œuvre du Maître constitue un ensemble unique dont l'intérêt artistique n'a d'égale que la valeur matérielle considérable qu'elle représente. Etc. »

24 (Archives du musée Bourdelle, dossier « Liste des œuvres d'Antoine Bourdelle données à la Ville de Paris » (1931-1962).

25 Délibérations du 7 juillet 1947

26 1947-407. **Ouverture d'un crédit complémentaire pour la création d'un musée Bourdelle.** M. Henri Gourdeaux, rapporteur.

« Art. 1<sup>er</sup>. Un crédit complémentaire d'un million est ouvert au chap. 64, art. 1<sup>er</sup>, du budget de l'exercice 1947, en vue de l'exécution de travaux d'aménagement du musée Antoine Bourdelle.

Art. 2. L'administration est invitée à procéder à une étude sur l'aménagement et l'extension du futur musée et à soumettre ses propositions au cours d'une des prochaines sessions.

Art. 3. Le terrain limitrophe, sis au n° 18, rue Antoine-Bourdelle, est affecté à l'extension du musée projeté. »

(Archives du musée Bourdelle, dossier « Liste des œuvres d'Antoine Bourdelle données à la Ville de Paris » (1931-1962).

27 Délibérations du 29 décembre 1947.

28 1947-758. **Acceptation définitive de la donation Bourdelle et aménagement du musée municipal « Atelier d'Antoine Bourdelle ».** M. Debu-Bridel, au lieu et place de M. Georges Contenot, rapporteur.

« Art. 1. M. le préfet de la Seine est autorisé à accepter la donation Bourdelle comportant l'ensemble des œuvres du sculpteur et le terrain sur lequel se trouvent les ateliers d'Antoine Bourdelle, aux conditions stipulées par l'acte de donation.

Art. 2. Il sera aménagé dans ledit atelier un musée ouvert au public, portant le nom d'"Ateliers d'Antoine Bourdelle". Mme Bourdelle, et à sa suite Mme Dufet-Bourdelle, en assureront de leur vivant la conservation.

Art. 3. En vue des travaux de restauration et d'aménagement des ateliers Bourdelle déjà existants, travaux représentant la première étape du programme d'aménagement du musée municipal "Ateliers d'Antoine Bourdelle", un crédit de 3 millions est inscrit au chap. 64, art. 1<sup>er</sup>, du budget de l'exercice 1948. »

(Archives du musée Bourdelle, dossier « Liste des œuvres d'Antoine Bourdelle données à la Ville de Paris » (1931-1962).

29 Mémoire du préfet de la Seine au conseil municipal, le 17 novembre 1948.

30 **« Travaux d'aménagement du Musée Bourdelle / Ouverture d'un crédit de 10 millions de francs** au chapitre 64, art. 1<sup>er</sup> du budget municipal de 1949 ».

« Il y a un an, au cours de sa séance du 29 décembre, le conseil prenait la décision d'accepter la donation Bourdelle et de procéder aux travaux constituant la première phase du programme d'aménagement des "Ateliers d'Antoine Bourdelle". Les travaux sont actuellement en voie de réalisation ; leur financement s'est trouvé retardé du fait de la nécessité d'attendre que l'autorité de tutelle eût approuvé les crédits votés à cette occasion. Ils seront vraisemblablement terminés au mois de juin et nous espérons pouvoir organiser cet été une première exposition dans le cadre des Ateliers d'Antoine Bourdelle, qui sera suffisamment représentative de l'œuvre du grand sculpteur. L'architecte de l'opération, M. Gautruche, a établi l'avant-projet dont les plans et la

notice descriptive vous sont soumis ainsi que le devis qui se monte à un chiffre total de 225 millions. Devant l'importance de cette somme j'ai demandé à M. Gautruche de rechercher une solution provisoire qui permettrait d'augmenter autant que possible l'étendue des locaux d'exposition dans la limite d'une dépense de dix millions, afin que le public puisse voir l'ensemble de l'œuvre de Bourdelle, sans qu'il soit demandé à la Ville un effort financier trop grand. Le nouveau devis qui vient de m'être adressé comporte une dépense de dix millions et prévoit l'aménagement provisoire en salle d'exposition des hangars appartenant à la Ville de Paris et la construction d'une galerie qui relie cette salle d'exposition provisoire aux Ateliers d'Antoine Bourdelle. Cette solution m'a paru concilier à la fois l'intérêt général en ouvrant au public un musée provisoire et celui de la Ville de Paris à qui les circonstances actuelles ne permettent pas d'élever un musée de Bourdelle digne de ce nom. Elle ne contredit en rien le plan d'ensemble qui reste valable pour l'avenir. »

(Archives du musée Bourdelle, dossier « Liste des œuvres d'Antoine Bourdelle données à la Ville de Paris » (1931-1962).

31 Délibération du 23 décembre 1948.

32 1948-605. Ouverture d'un crédit en vue de l'aménagement partiel du musée Bourdelle. MM. Champetier de Ribes et Fruh, rapporteurs.

Art. 1<sup>er</sup>. La réalisation de l'avant-projet général à l'aménagement du musée Bourdelle est ajournée.

Art. 2. Sera exécutée une partie des travaux de la deuxième étape comprenant :

- 1) L'aménagement provisoire des hangars de la Ville de Paris pour servir de salle d'exposition ;
- 2) La construction d'une galerie, sous-sol et rez-de-chaussée reliant les bâtiments existants et les hangars de la Ville de Paris.

Art. 3. Pour faire face à l'exécution de ces travaux, un crédit de dix millions sera inscrit au chap. 64, art. 1<sup>er</sup>, du budget de l'exercice 1949.

(Archives du musée Bourdelle, dossier « Liste des œuvres d'Antoine Bourdelle données à la Ville de Paris » (1931-1962).

33 Actes de donation à la Ville de Paris par Mme Bourdelle (donation immobilière), par Mme Bourdelle et Mme Dufet (de l'œuvre de Bourdelle et de biens mobiliers), 4 juillet 1949. Extraits.

34 Mtre Étienne Corpechot et Mtre Mahot de La Querantonnais, notaires.

35 Donation immobilière du 4 juillet 49 :

« Pavillon en façade sur jardin élevé partie sur cave d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage carré et d'un deuxième étage sur partie centrale seulement. Annexe élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Bâtiment à droite sur le passage desservant le fond de la propriété, levé sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage carré aux deux extrémités seulement. Bâtiment entre jardin et cour élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un étage carré. Bâtiment en aile à droite et à gauche sur deuxième cour, simple en profondeur, élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage carré et d'un deuxième étage sur partie. Bâtiment au fond sur la deuxième cour élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée. Annexe vitrée élevée sur terre-plein d'un rez de chaussée. Passage, jardin clos de grilles et murs, et cour au fond. Le tout d'une contenance totale de mille cinq cent vingt mètres environ, tenant par devant sur trente mètres de façade, à l'Impasse du Maine la rue Antoine-Bourdelle ;

au fond à un inconnu ; à droite à la maison portant le n° 14 de l'impasse ; à gauche à la maison portant le n° 18 de l'impasse. » « Origine de propriété en la personne de Mme veuve Bourdelle, donatrice. L'immeuble acquis de Mlle Marie Augustine Victoire PAILLARD, sans profession, demeurant à Paris rue du Cherche-Midi n° 108, le 17 décembre 1930, pour 1,3 million : 300 000 FF avec des fonds personnels à Mme veuve Bourdelle ; et pour le million de FF de compléments par M. Gabriel Victor Cognac [...] en l'acquit de Mme veuve Bourdelle. [...] "Mme Bourdelle s'est libérée de son prix d'acquisition suivant quittance [...] les 25 octobre et 9 novembre 1932". »

« Conditions particulières :

1) La Ville de Paris assurera à ses frais la réfection et l'aménagement des ateliers existants constitués par le bâtiment principal et le petit bâtiment en retour sur la rue Antoine-Bourdelle et provisoirement le bâtiment du fond qui constitueront un musée ouvert au public.

2) Le plan d'aménagement des locaux devra être soumis à l'accord préalable de Mme Bourdelle donatrice et de Mme Rodi Bourdelle épouse de M. Michel André Dufet décorateur avec lequel elle demeure à Paris 16, rue Antoine-Bourdelle, fille unique de Mme Bourdelle, afin que les ateliers d'Antoine Bourdelle soient conservés dans leur caractère actuel.

3) Monsieur l'architecte en chef de la Ville de Paris sera chargé de l'exécution des travaux qui devront être terminés dans un délai de deux ans à compter du jour de la signature de la donation, sauf cas de force majeure. [...]

4) Sans engagement de date, la Ville de Paris remplacera ultérieurement ledit bâtiment du fond par un nouveau bâtiment, conforme au plan de l'architecte de la Ville accepté par les donatrices. La Ville de Paris, sans engagement de date, édifiera sur le terrain contigu appartenant à la Ville, un grand hall destiné à contenir toutes les œuvres monumentales faisant l'objet de la donation. [...]

5) La Ville de Paris prendra à sa charge le bon entretien, le chauffage, l'éclairage, le gardiennage du musée dit "Ateliers d'Antoine Bourdelle" ainsi que toutes contributions foncières ou autres de toute nature, à compter de ce jour.

6) [...]

7) Durant sa vie, Mme Antoine Bourdelle sera le seul conservateur du musée ; après (sa) mort sa fille Mme Dufet-Bourdelle sera sa vie durant le seul conservateur du musée ; l'une et l'autre, et à compter de l'achèvement ou de l'ouverture du musée, seront logées gratuitement par la Ville de Paris dans un appartement spécialement aménagé dans ledit musée pour le conservateur. L'administration s'engage à payer les frais d'entretien du logement à l'exception des factures d'usage personnel (eau, gaz, électricité). »

36 - Donation des meubles et des œuvres de Bourdelle du 4 juillet 49 :

37 Donation faite par Mme Cléopâtre Sevastos (Bourdelle). Mme Rodi Bordelles, dite Bourdelle :

1) Des meubles meublants qui se trouvent dans les ateliers sis à Paris impasse du Maine n°s 16 et 16 bis (sic), (liste jointe) évalués à 1 million de francs ;

2) Des œuvres d'Antoine Bourdelle, (liste jointe), et comprenant ses sculptures, moules, peintures, aquarelles, pastels et dessins, ainsi que des manuscrits ; évaluées à 5 millions de francs. Conditions : L'installation et la disposition des œuvres d'Antoine Bourdelle, dans le musée qui aura été édifié par la Ville de Paris, selon les conditions stipulées aux termes d'une donation d'immeuble par Mme Bourdelle à la Ville de Paris, suivant acte

reçu par les notaires soussignés ce jour-même [...], seront dirigées ou devront être approuvées par les donatrices. Dans le musée dit « Ateliers Antoine Bourdelle » ne prendront place que les œuvres présentement données, lesquelles ne pourront être déplacées en tout autre lieu qu'en cas de force majeure, et sous la responsabilité de l'administration, ni être vendues ni cédées de quelque manière que ce soit. Les donatrices se réservent expressément l'exercice et le bénéfice de tous les droits d'auteur, la donation ne portant que sur une seule épreuve de chaque œuvre ; les donatrices se réservent donc en conséquence le droit de faire à leur profit et sans aucun contrôle de la Ville de Paris :

a) Toutes épreuves des œuvres données (sculptures en quelque manière que ce soit et en quelque taille que ce soit) les œuvres pouvant être agrandies ou réduites si les donatrices le jugent bon pour compléter l'œuvre d'Antoine Bourdelle.

b) En vue de la publication d'ouvrages, toutes reproductions photographiques ou autres, de sculptures, peintures, aquarelles, pastels, dessins et manuscrits présentement donnés, exception faite des catalogues et cartes postales dont il sera ci-après parlé. La Ville de Paris disposera à son profit des recettes provenant des entrées au musée, et des ventes des catalogues et cartes postales éditées par elle. Les huit cent soixante-seize sculptures faisant l'objet de la donation n'ayant pas toutes été moulées, la Ville de Paris aura exceptionnellement le droit pendant la vie des donatrices de faire mouler en plâtre à ses frais certaines œuvres non encore moulées, et ce, d'accord avec les donatrices. Elle aura également le droit de mouler dans les mêmes conditions toutes autres sculptures de Bourdelle non comprises dans les huit cent soixante-seize susvisées. Les nouveaux moulages devront être déposés au musée et ne pourront comme tous les autres moulages être vendus. Après le décès des donatrices les droits que celles-ci se sont réservés passeront de plein droit à la Ville de Paris, sous les réserves suivantes ;

1) En aucun cas les éditions de chaque œuvre sculpturale ne devront dépasser le nombre de dix. Ces éditions devront être conformes à celles qui ont été faites par les donatrices notamment pour leur dimension et devront être faites en bronze ou terre cuite à l'exclusion de toute autre matière sur nouveaux moulages en plâtre et non sur les plâtres originaux.

2) Le produit de la vente de ces éditions sera affecté à l'entretien du musée après avoir prélevé vingt-cinq pour cent du montant desdites ventes au profit des héritiers directs et naturels des donatrices en ligne descendante, et ce pendant un délai qui ne pourra excéder cinquante ans du jour de la présente donation... »

38 (Archives du musée Bourdelle, dossier « Liste des œuvres d'Antoine Bourdelle données à la Ville de Paris » (1931-1962).

---

## NOTES

1. Antoinette LE NORMAND-ROMAIN, « Bourdelle, nouvel apôtre des musées de sculpture », *Les Musées 150 ans après*, actes de colloque, Montauban, 1-3 octobre 1993, *Bulletin spécial du musée Ingres*, p. 53-62.

2. Stéphanie CANTARUTTI, *Bourdelle*, Paris, Alternatives, 2013.
3. LE NORMAND-ROMAIN, « Bourdelle... », *op. cit.* à note 1, 1993.
4. Lettre adressée à Édouard Herriot, 1<sup>er</sup> février 1928, archives du musée Bourdelle (AMB), citée par LE NORMAND-ROMAIN, *ibid.*, 1993, p. 53.
5. Archives du musée Bourdelle, « Plans du musée Perret/Gautruche ».
6. Claude SOMEK, *Histoire du musée Bourdelle*, mémoire, Claude Massu (dir.), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, juin 2010.
7. Cléopâtre apporte 300 000 F., complétés par un prêt d'un million de francs de Gabriel Cognac, neveu et héritier d'Ernest Cognac, dette dont elle se libérera à l'automne 1932 après avoir vendu une série de fontes (voir archives du musée Bourdelle, dossier « Liste des œuvres d'Antoine Bourdelle données à la Ville de Paris » (1931-1962), donation immobilière du 4 juillet 1949).
8. *L'Écho du jour*, 9 octobre 1932, archives du musée Bourdelle, dossier I. « L'exposition Bourdelle au Petit Palais 1933 et le futur musée ».
9. En janvier 1933, un rapport de François Monod, conservateur adjoint au Luxembourg, propose d'accepter la donation, mais avec une mise en œuvre proche de celle du musée Rodin – un conservateur des musées nationaux étant nommé à la tête de l'établissement. LE NORMAND-ROMAIN, « Bourdelle... », *op. cit.* à note 1, 1993, p. 56.
10. Extrait d'un rapport de Jean Cassou, conservateur au Musée national d'art moderne, le 1<sup>er</sup> décembre 1938, qui entraîne l'échec de la donation à l'État. LE NORMAND-ROMAIN, « Bourdelle... », *op. cit.* à note 1, 1993, p. 58.
11. Archives du musée Bourdelle, dossier « Liste des œuvres d'Antoine Bourdelle données à la Ville de Paris » (1931-1962), pièce 123.
12. Archives du musée Bourdelle, dossier « Liste des œuvres d'Antoine Bourdelle données à la Ville de Paris », voir transcription partielle en annexe.
13. Archives du musée Bourdelle, dossier « Plans du musée Perret/Gautruche ».
14. Henri GAUTRUCHE, « Musée Antoine Bourdelle à Paris », *Architecture française*, n<sup>os</sup> 91-92, 1949, p. 81-87.
15. Michel DUFET, « Le Musée Bourdelle », *Bulletin du musée Ingres*, n<sup>o</sup> 4, juillet 1958 ; repris dans *Les Actes du musée Bourdelle*, du 4 juillet 1949 à juillet 1958, Paris, Les Amis de Bourdelle, 1958, p. 7-8.
16. Anny MARVAUD, « Au Petit Palais / Antoine Bourdelle », *Arts-Paris*, 8 juillet 1949.
17. Illustrant un article de Hugault du 5 juillet 1949.
18. DUFET, « Le Musée Bourdelle... », *op. cit.* à note 15, 1958, p. 8.
19. DUFET, *ibid.*, 1958, p. 9-10.
20. Gustav NASSTROM, « Antoine Bourdelle far museum i Paris », *Stockholms-Tidningen*, 10 novembre 1951.
21. Bien désigné comme tel dans les travaux de 1951 : « remise en état de l'atelier attenant dans lequel Bourdelle a vécu et travaillé, afin de permettre la reconstitution de son atelier de peinture », archives du musée Bourdelle, visite semestrielle du 29 janvier 1952.
22. P. D., « Un étage vient de pousser sur le musée Bourdelle », non référencé, revue de presse, 1954, p. 854.
23. Collection Locquin, achat par délibération du 11 avril 1957.
24. Henri GAUTRUCHE, « Le Musée Bourdelle », *La Construction moderne*, 1962, n<sup>o</sup> 2, p. 68-72.
25. Pièce 124, tapuscrit, s. d., note de Cléopâtre Bourdelle.
26. Michel DUFET, « Le Centenaire de Bourdelle », *Bulletin du musée Ingres*, n<sup>o</sup> 10, janvier 1962, p. 7-10.
27. *Écrits sur l'art et la vie*, Plon, *La Matière et l'Esprit dans l'art*, Presses littéraires de France.
28. « Bourdelle », réalisateur René Lucot, musique de Honegger.
29. Toujours filmées par René Lucot, en direct depuis le musée.

---

AUTEUR

**AMÉLIE SIMIER**

Conservateur en chef, directrice des musées Bourdelle et Zadkine